
Fonctionnement de la Chambre interdépartementale des notaires de Versailles en période de déconfinement

Publié le 17/03/2020



Précisions sur le fonctionnement de la Chambre interdépartementale des notaires de Versailles en période de déconfinement

Dans le cadre du déconfinement, les services de la Chambre reprennent leur activité.
Le **standard téléphonique est ouvert** tous les jours de 9 heures 30 à midi.

Toute demande d'information doit être adressée par mail (cinv@chambre-versailles.notaires.fr) et sera traitée par le service compétent dans les meilleurs délais.

Les **consultations notariales gratuites** reprennent également dans les lieux d'accès au droit des Yvelines et du Val d'Oise. Nos partenaires (mairies, points d'accès au droit, maisons de la justice et du droit) ouvrent de nouveau dans le respect des consignes sanitaires, avec, pour certains, des consultations téléphoniques.